

ATOMES STUDIO
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital social de 5 000,00 €
51 Rue Bernard Jugault
92600 ASNIERES-SUR-SEINE
En cours de constitution au RCS de Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 6 Aout 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 6 Aout,

Madame Marie-Anne CHAPALAIN, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société ATOMES STUDIO et associée unique de ladite Société (ci-après "L'Associée Unique").

Suite à l'issue de la signature des statuts de la société Société à responsabilité limitée unipersonnelle ATOMES STUDIO

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Création d'une Société à responsabilité limitée unipersonnelle ;
- Nomination de Madame Marie-Anne CHAPALAIN en qualité de Gérante ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

—

PREMIÈRE DÉCISION

Constitution de la Société

Les associés décident de constituer une Société à responsabilité limitée unipersonnelle, régie par les dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que par les statuts adoptés aux termes du présent acte.

Les principales caractéristiques de la Société sont les suivantes :

Dénomination sociale : ATOMES STUDIO

Capital social : 5 000 €

Parts Sociales composant le capital social : 5 000

Siège social : 51 Rue Bernard Jugault, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

L'objet social de la Société est le suivant :

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- l'exploitation, la création, l'acquisition, la gestion, le développement et l'exploitation de studios de remise en forme, de fitness, de musculation, de préparation physique, de cardio-training, de bien-être, de yoga, de Pilates, de mobilité, de récupération, de relaxation et, plus généralement, de toutes activités physiques, sportives, de loisirs, de santé préventive et de bien-être, en cours collectifs, individuels ou en accès libre ;
- l'installation, l'acquisition, la location, l'exploitation et la mise à disposition de tous matériels, équipements et appareils de sport, de cardio-training, de musculation, de récupération, de bien-être, de suivi de la performance ou de technologies liées à la pratique sportive, avec ou sans encadrement ;
- l'organisation, l'animation et l'encadrement de cours, stages, ateliers, formations, conférences, séminaires, coachings, accompagnements personnalisés, programmes sportifs, programmes de bien-être, prestations de préparation physique, de nutrition, de développement personnel et de prévention santé ;
- la réalisation de prestations de services auprès des particuliers, entreprises, collectivités, associations, établissements publics ou privés, notamment dans les domaines du sport, du bien-être, de la qualité de vie au travail (QVT), de la prévention santé, du team building, de la cohésion d'équipe, du coaching, de la formation et de l'événementiel ;
- l'exploitation d'espaces de restauration légère, coffee shop, salon de thé, bar à boissons, proposant notamment boissons chaudes et froides, produits alimentaires, snacks, pâtisseries, produits de restauration rapide, produits diététiques ou de bien-être et, plus généralement, toutes prestations de restauration autorisées par la réglementation applicable ;
- l'organisation, la conception, la promotion et l'exploitation de tous événements privés ou professionnels, sportifs, culturels, éducatifs, ludiques ou de bien-être, notamment anniversaires d'enfants, ateliers, stages, conférences, séminaires, team buildings, événements d'entreprise, privatisations, réceptions, démonstrations, lancements de produits, shootings photo, tournages, animations, manifestations ou toute autre prestation événementielle en lien direct ou indirect avec l'objet social ;
- la mise à disposition, la location, la privatisation et l'exploitation ponctuelle ou régulière de salles, studios, espaces de réception, espaces de restauration, coffee shop, terrasses, équipements sportifs ou tout autre espace appartenant à la société, avec ou sans prestations annexes, notamment d'encadrement, de restauration, d'animation, de décoration, de coaching ou d'organisation d'événements ;
- l'achat, la vente, la fabrication, la distribution, la commercialisation, en magasin, en ligne ou par tout autre moyen, de vêtements, accessoires, chaussures, équipements sportifs, matériels de fitness, produits alimentaires, boissons, compléments alimentaires (dans le respect de la réglementation en vigueur), produits de bien-être, cosmétiques, livres, objets de décoration, cartes cadeaux et plus généralement de tous produits ou services en lien avec l'objet social ;
- la création, le développement, l'exploitation et la commercialisation de contenus numériques, plateformes

digitales, applications mobiles, formations en ligne, abonnements, programmes sportifs, programmes de bien-être, services digitaux et plus généralement de tous outils numériques liés aux activités de la société ;

- la création, le développement, l'exploitation, l'acquisition, la concession, la cession et la commercialisation de tous concepts, marques, enseignes, licences, franchises, méthodes, savoir-faire, réseaux ou partenariats commerciaux en lien avec les activités de la société ;

- la création, l'acquisition, la prise à bail, la location-gérance, l'exploitation, la gestion, le développement, la cession de tous fonds de commerce, établissements, filiales ou participations se rapportant directement ou indirectement aux activités de la société ;

- la participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de souscriptions, d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'association, de partenariat ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, artisanales, financières, mobilières, immobilières ou civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Madame Marie-Anne CHAPALAIN en qualité de Gérante

L'Associée Unique décide de nommer Madame Marie-Anne CHAPALAIN, née le 23/08/1981 à VITRY-SUR-SEINE (France), de nationalité Française, demeurant 51 Rue Bernard Jugault, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE (France), en tant que Gérante.

Madame Marie-Anne CHAPALAIN exercera ses fonctions sans limitation de durée.

L'Associée Unique décide de fixer la rémunération de Madame Marie-Anne CHAPALAIN de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Madame Marie-Anne CHAPALAIN a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Gérante, et qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

—

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée Unique :

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom, positioned above a horizontal line.

Madame Marie-Anne CHAPALAIN, Gérante et associée